



Créa Vienne un concours majeur pour les créateurs d'entreprise

vendredi 29 janvier 2016, par [lpe](#)

Le concours Créa' Vienne va inaugurer sa 9e édition le 1er février. Il reste un concours majeur dans la région avec 60 000 € de dotations en numéraire et en nature et 3 prix à plus de 12 000 €.

Créa' Vienne s'adresse à tous les profils de candidats porteurs d'un projet de création ou de reprise d'entreprise (demandeurs d'emplois, étudiants, chercheurs, salariés, dirigeants d'entreprises...). Il est ouvert à toutes les formes juridiques d'entreprises commerciales. Un seul critère obligatoire : avoir son siège dans la Vienne.

3 catégories, 7 prix

3 catégories de candidature, récompensées chacune par un prix de plus de 12 000 € (dont 10 000 € en numéraire) :

- Projet : porteurs de projet dont la création d'entreprise est prévue dans les 6 mois (avant le 31 décembre 2016)
- Création : création de l'entreprise depuis moins de 3 ans (création après le 1 janvier 2013)
- Reprise : reprise de l'entreprise depuis moins de 3 ans (reprise après le 1 janvier 2013)

4 prix thématiques supplémentaires seront également décernés :

- Coup de Cœur innovation (plus de 5 000 € dont 4 000 € en numéraire),
- Coup de Cœur industrie (plus de 5 000 €, dont 4 000 € en numéraire),
- Coup de Cœur innovation sociale (plus de 5 000 €, dont 4 000 € en numéraire),
- Coup de Cœur du Jury (plus de 1 000 € de dotations).

Les inscriptions seront ouvertes du lundi 1 février au jeudi 31 mars 2016, sur le site www.creavienne.fr.

L'équipe du concours sera présente lors du Salon des entrepreneurs, à Paris les 3 et 4 février 2016 sur le stand 257.

En 2015, 85 dossiers de candidature ont été déposés pour 7 lauréats : NEXTALIM (Prix Création), JOHNNY BE GUIDE (Prix Projet), CDA DEVELOPPEMENT et ARDATEC (Prix Reprise), POITOU POLYSTYRENE (Coup de cœur industrie), UWHEEL (Coup de cœur innovation), RB CONCEPT (Coup de cœur innovation sociale) et AZINK (mention internationale).

L'histoire de Créa' Vienne

Le concours s'inscrit dans un projet collectif, porté par le CEI (Centre d'Entreprise et d'Innovation de la Vienne), structure qui organise le concours conjointement avec la pépinière d'entreprise René Monory de Châtellerauld (animée par le RADEC - Regroupement d'Acteurs pour le Développement Économique Châtelleraudais), la

Communauté d'agglomération du Pays Châtelleraudais, la Communauté d'agglomération du Grand Poitiers et Initiative Vienne.

51 projets et entreprises ont été lauréats de Créa' Vienne depuis la 1ère édition en 2008 et ont pu bénéficier des récompenses attribuées pour lancer ou développer leur activité.